Avant les funérailles de Ch. Saint-Venant

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'hommage du souvenir

Roger Salengro, Maire de Lille, a reçu les condoléances de Léon Escoffier, député-maire de Douai ; des Sections Socialistes d'Allennes-les-Marais, de Cambrai, de Lomme, de Sin-le-Noble ; du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » ; des Défenseurs de Lille ; du Conseil d'Administration de la Foire Commerciale.

De la Section de Lille du Syndicat National des Agents du cadre secondaire des Contributions indirectes, le Maire de Lille a d'autre part reçu la lettre qu'on va lire :

« Tout dernièrement encore il avait répondu avec empressement à l'appel que nous lui avions adressé pour la défense de nos intérêts corporatifs. Notre syndicat perd en lui le meilleur de ses défenseurs. Il était l'avocat des ouvriers et en particulier des petits fonctionnaires ».

Nous avons encore reçu hier de nombreux communiqués de groupements divers qui expriment leurs condoléances à la famille et qui invitent leurs membres à assister jeudi aux funérailles.

Voici la liste de ces groupements :

Le Syndicat des Mineurs et assimilés du Bassin Anzin ; la Chambre syndicale ouvrière de l'Industrie textile de Lille et environs ; le Syndicat confédéré des Chauffeurs et cochers de place réunis ; l'Union Syndicale des Retraités de Lille, Etat, Départementaux et Communaux ; l'Intersyndicale de l'Habillement de Lille ; le Syndicat « l'Avenir », des Voyageurs et Représentants de Commerce ; le Syndicat des P. T. T. ; le Syndicat des Employés municipaux de Lille ; le Syndicat des Chauffeurs de taxi et commissionnaires ; Syndicat national des Agents des Contributions indirectes.

Du Parti Socialiste S. F. I. O. ; Section de Marquette ; Comité Victor Lelièvre, de Mons en Barœul ; Section de Faches-Thumesnil ; Section de Wattignies ; Section de Lambersart. La Jeunesse Socialiste du Nord ; Les Trompettes « Les travailleurs » ; La Fédération du Nord de Libre Pensée socialiste ouvrière ; le groupe Ferrer, de Saint-Maurice-Lille ; le groupe Jean Jaurès, de La Madeleine ; le groupe « La Lilloise ». La Ligue Régionale de Propagation du Crématorium du Nord de la France ; la Section de Lille de la Ligue Française pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen ; la Mutuelle les Défenseurs de Lille.

LES FUNERAILLES

Le Maire de Lille, l'Administration Municipale portent à la connaissance de la population les mesures qu'ils viennent de prendre

Bourse du Travail

Le corps de Charles Saint-Venant sera porté demain jeudi à dix heures, Bourse du Travail, rue de la Vignette.

La population sera ainsi appelée à lui adresser un dernier hommage, Bourse du Travail, de dix à quinze heures.

Rue de Paris

Le cortège s'assemblera, rue de Paris, à 15 heures 30, **la tête à l'angle de la rue de la Trinité.**

A 16 heures précises, le cortège se mettra en marche.

L'itinéraire

Le cortège empruntera l'itinéraire suivant : **rues de Paris, Faidherbe, des Ponts de Comines, de Roubaix, du Faubourg de Roubaix**

Les discours seront prononcés Rond-Point, rue du Ballon.

L'ordre du cortège funèbre

Le Maire de Lille, l'Administration Municipale, arrêtent ainsi l'ordre du cortège funèbre :

1. 1° Drapeaux : a) Fédération du Nord ; b) Section Lilloise ; c) Bourse du Travail de Lille ; 2° C. A. de la Section Lilloise et de la Bourse du Travail. — II. Fanfare l'Union. — III. Parti Socialiste : 1° drapeaux : a) des Comités de quartiers de la Section Lilloise ; b) des Sections des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais ; 2° élus parlementaires, cantonaux et municipaux ; 3° délégations des Sections des Fédérations. — IV. Organisations syndicales : drapeaux et délégations des syndicats de Lille et du département. — V. Organisations coopératives : Conseils d'administration des Coopératives l'Avenir, l'Union ; délégations des Coopératives du Nord. — VI. Fédération des Groupes de Libre-Pensée Socialiste Ouvrière : drapeaux et délégations. — VII. 1° Vieillards des Hospices ; 2° Orphelins des Bleuets. — VIII. Pupilles Henri Ghesquière. — IX. Personnel Municipal ; délégations. — X. 1° « Jeunesse Ouvrière » ; 2° « Enfants du Peuple ». — XI. Enseignement technique : délégations d'écoles et d'amicales. — XII. Fédération des Amicales Laïques : a) C. A. ; b) délégations des Amicales de Saint-Sauveur. — XIII. Loges maçonniques : délégations. — XIV. Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne : délégations. — XV. « Réveil du Nord » : délégation. — XVI. Comité Liebknecht : délégation — XVII. Musique Municipale. — XVIII. Char funèbre. — XIX. Conseil Municipal. — XX. Famille — XXI. M. le Préfet du Nord ; ses collaborateurs ; délégations parlementaires. — XXII. C. A. du Bureau de Bienfaisance et des Hospices. — XXIII. Notabilités ; amis du défunt

Aux sections socialistes

Le Secrétariat demande aux Sections de la Fédération Socialiste du Nord de se faire représenter par des délégations avec drapeaux aux funérailles de leur regretté parlementaire.

Les délégations se masseront à quinze heures trente, rue de Paris, en tête du cortège, juste derrière la Fanfare l'Union.

Aux socialistes de Lille

La C. A. de la Section Lilloise demande à tous les membres du Parti de s'efforcer de se rendre libres, afin de réserver à Charles Saint-Venant, demain, à quinze heures trente, des funérailles grandioses.

Un exemple à suivre :

Nous apprenons que M. Hauser, confectionneur, rue Gustave-Jonequet, fermera son atelier jeudi à 3 heures, afin de permettre à son personnel d'assister en entier aux funérailles de C. Saint-Venant.

Nous félicitons M. Hauser de l'initiative prise et espérons que son exemple sera suivi par d'autres maisons.

Pour ceux qui ne recevraient pas de faire part :

Madame SAINT-VENANT et ses Enfants s'excusent d'avance auprès des personnes qui, par erreur, ne recevraient pas de lettre de faire part. Ils les prient de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

La négociation de la dette française à Londres

L'IMPRESSION QUI RÉSULTE DES ENTREVUES D'HIER EST TRÈS SATISFAISANTE

Les négociations au sujet de la Dette se sont poursuivies hier à Londres, entre MM. Péret et Churchill.

M. Raoul Péret est arrivé seul, à 11 heures, à la Trésorerie. Il a été immédiatement introduit auprès de M. Winston Churchill. Les experts, MM. Barnaud et Payanne, ont eu de leur côté une conférence avec sir Otto Niemeyer et les autres experts anglais.

A la suite de l'entretien de près de deux heures que M. Raoul Péret et Winston Churchill ont eu ce matin et de celui qui a eu lieu entre les experts, l'impression était des plus satisfaisante.

Une seconde entrevue a eu lieu à quinze heures entre MM. Raoul Péret et Winston Churchill, d'une part et entre les experts, de l'autre. Rien n'est encore définitivement décidé en ce qui concerne le départ de M. Raoul Péret, mais le Ministre des Finances français a toujours l'intention de quitter Londres aujourd'hui mercredi. Il serait possible, dans ce cas, que M. Barnaud restât pour continuer les conversations.

M. Raoul Péret a déjeuné à l'ambassade de France avec MM. Mac Kenna et Kipderelay.

M. Aupetit, secrétaire général de la Banque de France, a rendu visite hier après midi à M. Montagu Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre.

UNE RÉDUCTION DE LA DETTE ?

Les journaux britanniques sont sobres de commentaires et d'informations au sujet des conversations d'hier.

Pour le « Daily News », **il est probable que l'annuité de 12.500 000 livres sera considérablement réduite** ; on disait même hier, dans certains milieux diplomatiques, que la somme de quatre millions de livres, que la France s'est engagée à payer au cours de l'année financière annuelle, constituera la première annuité.

Le « Daily Telegraph » dit que le point de vue des experts français, qui est de lier, à l'exemple de l'accord de Washington, la dette commerciale à la dette de guerre, n'est pas accepté dans les milieux britanniques ; ceux-ci estiment, en effet, que tandis que la dette commerciale de la France vis-à-vis de l'Amérique constituée par des achats de stocks de guerre américains peut être considérée comme dette d'Etat, la dette française à l'Angleterre n'est que le résultat d'un accord commercial entre la Banque de France et la Banque d'Angleterre.

L'OR FRANÇAIS EST-IL AUX ÉTATS-UNIS ?

A propos du dépôt de 53 millions 1/2 de livres sterling or fait à la Banque d'Angleterre par l'Etat français, en garantie d'emprunts, on fait remarquer que cet or a été envoyé aux Etats-Unis en garantie d'emprunts faits à son tour par l'Angleterre, qui en répartit le montant entre ses alliés.

M. DOUMERGUE A LONDRES ?

D'après le « Daily News », la corporation de la cité de Londres a invité le Président de la République française à recevoir, à l'occasion de sa visite en Angleterre, une adresse de bienvenue qui sera contenue dans un coffret en or et à être son hôte à un déjeuner offert au Guid-Hall, le 24 juin.

TRAGIQUE TENTATIVE DE SUICIDE D'UN LILLOIS A ARRAS

Mardi, dans l'après-midi, on a retrouvé sur la voie ferrée, au-delà du dépôt des machines de la Compagnie du Nord, vers Achicourt, un homme ayant les deux jambes sectionnées à hauteur du tronc.

M. Deglarge, chef du dépôt, fit immédiatement transporter à l'Hôpital Saint-Jean, le blessé qui, au cours de son transfert, avait déclaré qu'il avait voulu attenter à ses jours.

Etant donné la gravité de son état, il n'a été difficile de l'interroger, et tout ce que que l'on a pu savoir, c'est qu'il se nomme Théodore Leroux, 23 ans, originaire de Lille, ouvrier d'une entreprise, à Arras.

Ce serait paraît-il, par suite de chagrins d'ordre intime, que le malheureux a voulu se suicider.

ACCIDENT MORTEL D'AUTO A SAINTE-CATHERINE-LES-ARRAS

Une enquête est ouverte à la suite d'un pénible accident d'automobile survenu dans les circonstances suivantes : Le jeune Henri Robart, 6 ans, s'était, croit-on, accroché à l'arrière d'un camion. Lâchant ce véhicule, rue de Lens, le gamin traversa la route au moment où une camionnette arrivait en sens inverse. N'ayant pas aperçu ce véhicule, le jeune Robart se jeta contre lui et roula sur la chaussée, en poussant des cris déchirants.

Le conducteur de la camionnette se porta alors au secours de l'enfant qui fut conduit à l'Hôpital Saint-Jean, à Arras, où il succomba des suites de blessures internes.

Pour sauver le Franc

NOTRE SOUSCRIPTION pour la Contribution volontaire

Elle dépasse actuellement 150.000 francs et sera clôturée ce soir irrévocablement

Conformément au règlement de notre souscription pour la contribution volontaire, nous avons publié jusqu'à la dixième liste des dons qui nous sont parvenus avec les noms et adresses des souscripteurs. A l'heure actuelle, le montant de la liste générale s'élève **à 150.057 fr. 49.**

La onzième liste que nous publierons Vendredi matin sera la dernière. Nos lecteurs savent, en effet, que notre souscription ouverte, il y a un mois, sera close irrévocablement ce soir **Mercredi 19 Mai à minuit.**

Que les retardataires se hâtent donc de nous envoyer ce matin même, le montant de leur souscription avec le bulletin ci-dessous.

Les envois qui nous parviendront **après la clôture** seront remis directement par nos soins à la Préfecture du Nord.

Les envois de fonds ou de valeurs devront être recommandés à l'adresse du « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris, Lille (Souscription pour la Contribution Volontaire). Nous déclinons toute responsabilité pour les envois effectués dans d'autres conditions. Les envois devront être accompagnés du bulletin ci-dessous, indiquant les noms, adresses, etc..., des souscripteurs ou un pseudonyme.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION à la Contribution volontaire

Nom _____

Prénoms _____

Profession _____

Adresse _____

Montant de la Souscription _____

SIGNATURE

Pour les personnes qui désirent consulter notre règlement, voir les numéros de notre journal du 18 au 23 avril.

Les ouvriers Tisseurs de la région de Cambrai-Valenciennes en grève

Un conflit vient d'éclater entre le Syndicat patronale du Textile et les Ouvriers tisseurs des régions de Cambrai et Valenciennes.

Les tisseurs demandent une augmentation de salaires de 15 0/0, augmentation basée sur le coût de la vie toujours croissant.

Les patrons se sont réunis à la Mairie de Cambrai et ont exposé leurs conditions à la Commission syndicale Les voici :

1° Le retrait immédiat de l'ordre de grève ;

2° Reprise du travail mercredi matin.

Sans ces conditions, les patrons se refusent à entamer les pourparlers.

Devant la carence patronale, les ouvriers tisseurs, au nombre de 4.000, ont décrété la grève et, hier mardi, celle-ci battait son plein et ce, dans le plus grand calme.

Une entrevue a eu lieu hier à la Mairie d'Avesnes-lez-Aubert, centre des tissages entre M. le Sous-Préfet de Cambrai et les délégations ouvrières.

M. le Sous-Préfet a promis aux ouvriers d'intervenir auprès des patrons.

En attendant les résultats de cette entrevue, les grévistes ont cessé complètement le travail et ont organisé un cortège qui a parcouru les rues dans le calme le plus complet.

3 ANGLAIS CONDAMNÉS POUR ESPIONNAGE

La 11e Chambre correctionnelle de Paris, vient de rendre son jugement dans l'affaire d'espionnage où étaient inculpés trois sujets anglais et leurs deux amies. Le principal des inculpés, John Leather, a été condamné à 3 ans de prison et 3.000 francs d'amende ; Ernest Philipps, à 2 ans de prison et 2.000 fr. d'amende ; William Fisher, 2 ans de prison et 2.000 francs d'amende ; Mlle Marthe Moreuil à 6 mois de prison et 500 francs d'amende, ainsi qu'Andrée Lefebvre.

Le jugement qui est très long accorde les circonstances atténuantes à Mlle Marthe Moreuil mais lui refuse l'exemption de peine qui est souvent accordée à ceux qui ont dénoncé des espions : Les premières déclarations qu'elle fit à la justice étant mensongères et susceptibles de l'égarer.

On se souvient que les trois anglais qui appartiennent à l'Intelligence Service, avaient chargé les deux femmes de leur procurer des renseignements sur l'aviation française et que Marthe Moreuil fit plusieurs voyages à Saint-Raphaël et à Brest d'où elle rapporta des renseignements qu'elle tenait de jeunes officiers de Marine. Le jugement constate également l'organisation d'une Agence d'espionnage dans laquelle se trouvaient les trois condamnés, Agence qui était au service d'une puissance étrangère, qu'elle renseignait sur notre marine, notre aviation, nos ports et notre matériel de guerre. Les Anglais ont écouté le jugement debout et sans faire aucune remarque. Les deux femmes, qui ont déjà fait un certain nombre de jours de prison seront mises en liberté d'ici une quinzaine de jours.

Le mauvais temps dans le Midi et le Centre

Le mauvais temps continue dans le département du Gard. La cueillette des cerises, des fraises et les travaux agricoles, sont à peu près arrêtés.

Dans les principales régions productrices, notamment aux côtés de Remoulins et d'Aramon les fruits se fendent et sont perdus.

Par suite de la neige tombée sur les hauteurs du département, la température est basse. A Pont-Saint-Esprit, la plaine est inondée par le Rhône, ainsi que les quartiers des Iles et de Beauchamps. Depuis 1882 pareil fait ne s'était produit au mois de mai.

A Crespian, le nommé Verdier, allant avec son attelage chercher des branches de bruyère pour les vers à soie, voulut traverser un torrent mais il fut emporté par le courant en passant sur le Pont du Vecq. Le cheval et la charrette ont été retirés mais le corps du conducteur reste introuvable.

LA NEIGE DANS LE CHAROLLAIS

La neige est tombée en si grande abondance dans la matinée d'hier que la couche atteignait quinze centimètres, à Suin, au col des Vaux et à Montmelard. Les communications ont été interrompues dans ces régions. Plusieurs gros sapins s'étant abattus sous le poids de la neige et barrant la route, les voitures et les automobiles ont dû rebrousser chemin. La neige n'est pas encore fondue. Les dégâts causés par la crue des rivières, dans l'arrondissement de Charolles, sont importants. De nombreux boeufs, vaches et moutons ont été noyés. Plusieurs hameaux sont restés isolés pendant deux jours, les routes étant coupées par les eaux.

LES INONDATIONS DANS LE CHER

Les inondations ont causé de graves dégâts à Saint-Amand où de nombreux quartiers ont été envahis par les eaux. Le Cher grossit, des petites rivières avoisinantes débordent et l'eau atteint plus d'un mètre dans certaines rues, où les habitants ont été contraints de déménager. Les cotes prévues pour aujourd'hui annoncent une recrudescence de la crue qui cause des inquiétudes aux riverains de toute la région.

ÉPILOGUE D'UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

CONDAMNATION DES INCULPES

On se souvient de l'affaire d'espionnage dans laquelle étaient impliquées trois anglais : John Leather Philipps et Fisher ainsi que deux jeunes femmes Marthe Moreuil et Andrée Lefebvre.

Le tribunal a condamné John Leather, comme auteur principal, à trois ans de prison et 3.000 fr. d'amende ; Philipps et Fisher, à deux ans de prison et 2.000 fr. d'amende ; les deux femmes à six mois de prison et 500 fr. d'amende.

Dans son jugement, qui était fort long, le tribunal constate l'existence en France d'une organisation de renseignements pour le compte d'une puissance étrangère, ayant pour objet de l'informer sur l'état de notre flotte maritime et aérienne, de nos ports et de notre matériel.

La liquidation de la banque Petyt à Dunkerque

Les 2, 3 et 4 juin prochain auront lieu au Tribunal de Commerce de Dunkerque des réunions des créanciers de la banque Petyt. Le liquidateur, M. Isoré, répondra aux questions qui lui seront posées et donnera toutes explications nécessaires sur la situation de la banque.

Il convient, d'autre part, de rectifier des informations tendancieuses paraissant dans la presse régionale au sujet de cet établissement. C'est ainsi qu'on avait annoncé la disparition d'un représentant parisien de la banque. Or, cette personne aurait été simplement alitée pendant quelques jours.

De même il a été question de deux groupes financiers régionaux pour la constitution d'une nouvelle banque locale. Il n'y aurait, en réalité, qu'un seul groupe représenté par des personnalités dunkerquoises qui reprendraient la suite des affaires de la Banque Petyt.

Les incidents communistes de Lille

C'est aujourd'hui, à 14 heures, que les sieurs Henri Rivière, Maurice Hiver, Georges Roche et Désiré Menez, qui ont été arrêtés dimanche dernier au cours des incidents provoqués par les communistes, comparaîtront devant le Tribunal correctionnel de Lille.

L'audience promet d'être assez mouvementée.

ACCIDENT MORTEL aux Aciéries de France à Isbergues

Au cours de son travail, dans la journée d'hier, M. Charles Villers, ouvrier aux Aciéries de France à Isbergues, a été victime d'un accident mortel. Une demande a été faite à la Sous-Préfecture de Béthune pour le transport du corps du malheureux dans la commune de Molinghem où il habitait.

Persil

voir en dernière page

LE XVIIIe CONGRÈS ET FÊTE FÉDÉRALE DE NŒUX-LES-MINES

Pour faire suite à nos précédentes informations nous donnons aujourd'hui le programme de la journée du lundi de la Pentecôte, 24 mai courant.

Une multitude de solistes (près de trois cents), prendront part au Concours individuel qui aura lieu ce jour-là ; il en viendra de toutes les régions et nous savons que bon nombre de virtuoses figurent parmi les inscrits.

Notre compatriote Arrageois, le Maître Alexandre Georges, a accepté la présidence d'honneur de ce concours qui se déroulera dans dix-huit salles différentes, selon les catégories d'instruments, en présence de jurys composés de notabilité musicales d'une compétence indiscutable.

A l'issue du Concours d'honneur, vers 17 h., aura lieu sur la Grande-Place, une audition remarquable. Les deux excellentes phalanges Tourquennoises, l'Harmonie Municipale et l'Orphéon « Les Crick-Sicks », dont les éminents directeurs, MM. Duysburgh et Niverd assument la direction, interprêteront un programme combiné dont chaque partie se terminera par un ensemble de 250 exécutants.

Le soir, pour clôturer la Fête fédérale, l'Harmonie des Mines de Lens et celle des Mines de Nœux, donneront un concert artistique, Grande-Place et Place des Mines. Ajoutons que la Compagnie des Mines de Nœux a donné à l'organisation de ces fêtes un gros appui, tant moral que financier, et que la plupart des commerçants ont voulu s'associer à leur réussite en faisant parvenir au Receveur municipal de Nœux-les-Mines, des sommes importantes.

Il ne reste plus, désormais, qu'à inviter Maître Phébus.

Comité Départemental de l'Enseignement primaire

Le Comité départemental de l'Enseignement primaire s'est réuni hier à la Préfecture du Nord sous la présidence de M. Hudelo. Nous avons remarqué la présence de MM. Da Costa, inspecteur d'Académie ; Balaille et Cantineau, conseillers généraux ; Prot et Larmignat, inspecteurs primaires ; Mme la directrice et M. le directeur des écoles normales d'institutrices et d'instituteurs ; Mmes Deghilage, institutrice à Lille et Marsais, directrice d'école à Lille ; MM. Caron, instituteur à Lille ; Caillerie, directeur d'école à Hazebrouck ; Fay, directeur d'école privée et Falien, instituteur privé.

La Commission examina d'abord les raisons de l'opposition faite par le Maire de Raches et l'inspecteur d'Académie à une demande d'ouverture d'école privée de jeunes filles à Raches (près Douai). Après avoir entendu les explications de Me Deprat, avocat au barreau de Douai et mandataire de la demanderesse, le comité a confirmé l'opposition faite par M. l'inspecteur d'Académie et le Maire de Raches.

On traita ensuite la question du passage des enfants des écoles maternelles dans les écoles primaires : cette question avait été étudiée lors de la dernière réunion et une Commission avait été nommée pour l'étudier. Le rapport de cette Commission a été adopté.

La Commission avait également à s'occuper de la fixation du nombre des élèves à admettre dans les écoles normales en octobre 1926 : il fut décidé qu'à la rentrée de la prochaine année scolaire l'école normale d'institutrices admettrait en première année soixante élèves-maîtresses internes, cinq auditrices internes et quinze externes libres. D'autre part soixante élèves-maîtres internes seront admis à l'école normale d'instituteurs.

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE A OSTRICOURT

Mlle Amélie Prudhomme, âgée de 15 ans, demeurant chez ses parents, cité du Bois-Dion, s'est tiré une balle de revolver dans la tête. La mort a été instantanée.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre ; ciel très nuageux ; quelques pluies ; vent du secteur Ouest 3 à 5 mètres ; température en hausse minimum 6°.

La détresse des "Nordistes" partis dans l'aventure Néo-Calédonienne

UNE LETTRE EMOUVANTE

C'est bien d'une aventure qu'il s'agit. Et d'une aventure lamentable.

Un des malheureux qui s'est jeté étourdiment dans cette folle équipée écrit :

Nouméa, 24 mars 1926.

Chers Parents,

« Nous sommes arrivés à Nouméa le 14 mars. » Moi j'ai voulu suivre le navire avec quelques » camarades pour ne pas rester aux îles de la » Réunion, car la dysenterie et la fièvre ont eu » raison de quelques passagers, jetés à la mer. » Et tout n'est pas fini. Il en est d'autres qui » ne reviendront pas. J'aurais mieux fait de » rester à Taïti, où j'avais du travail assuré à » 1500 francs par mois et nourri. A notre arrivée » nous avons appris que la première coopérative » a été dissoute, disloquée, dispersée. Il ne reste » que les pauvres ouvriers, qui marchent. Nous » nous allons voir nos terrains. Ce ne sont que » bois et montagnes. C'est honteux, pour les » gouverneurs de ces colonies, sachant que les » terrains sont d'impossible culture, d'avoir » laissé partir un deuxième et peut être un troisième contingent, sans câbler pour empêcher » cette folle. Beaucoup, comme moi, ont mis » leur petit avoir dans cette affaire, et nous » voilà bernés ! Que veux-tu que je fasse de » trente hectares de bois et de montagne ?... » C'est ici comme ailleurs. La Nouvelle Calédonie » est à cinq ou six bonhommes, accapareurs, qui » ont eu des terrains à 50 centimes l'hectare, » qui font de l'élevage. Celui qui veut faire quelque chose est obligé de passer par leurs mains. » Tout le matériel que sous avons amené va » être vendu, et nous tâcherons de faire tout » de même emploi du terrain concédé. »

Suivent des considérations personnelles lamentables. C'est un vaste et déchirant cri de désespoir. On tentera peut être d'exploiter ce cri et cette détresse. Il eut mieux valu que ceux qui ont encouragé ce mouvement se soient montrés plus prudents.

Bâtir aujourd'hui un roman sur ces misères lointaines, sur ces hommes perdus avec leurs familles qu'on a presque encouragés à s'expatrier est simplement odieux !

E. B.

Au Conseil de Guerre de la première région

Audience du 18 Mai

Un déserteur professionnel. — Henri Juvenez, frappeur à Tourcoing, était condamné le 12 avril 1918, à quatre ans de prison. Il s'évada en 1919, et fut à nouveau condamné à dix-huit mois d'emprisonnement.

Tandis qu'on le transférait de Clermont à Albertville, où il devait purger sa peine, Juvenez sauta à bas du train et se rendit en Belgique.

Le 5 mai 1925, il se constitua prisonnier à Lille, mais quelques jours plus tard il prenait à nouveau la fuite. Le 18 novembre 1925, il se présentait volontairement à la place de Paris, mais on refusait de l'accueillir. Finalement, il se fit arrêter à Tourcoing.

Juvenez comparaissait hier, sous la double inculpation de désertion à l'intérieur en temps de paix et de désertion à l'étranger en temps de paix. Le Conseil lui infligea trois ans de prison.

Soldats voleurs. — Dans les hangars du champ d'aviation de Maubeuge, quatre militaires de la 3e Compagnie d'Ouvriers de Chars de Combat, les nommés Marquiset, Lebonniez, Talbot et Labar, dérobèrent une certaine quantité d'outils et de pièces détachées de chars d'assaut qu'ils cachèrent dans une cuisine roulante.

Pour ce délit les quatre soldats récoltent chacun un an de prison avec sursis.

Dernière heure

La conférence préparatoire du desarmement

INTERVENTION DE PAUL BONCOUR

Au cours de la séance que la conférence préparatoire du désarmement a tenue, hier après midi, le comte Cecil a brièvement exposé l'état des armements britanniques, qui sont surtout destinés, dit-il, à la police intérieure et d'Outre-mer.

Le représentant de l'Allemagne a ensuite déclaré que rien ne s'opposait à un désarmement général.

La discussion générale étant close, la conférence s'est préoccupée de savoir ce qu'il faut entendre par armements. Le comte Cecil ayant fait des réserves sur cette question et ayant dit qu'il s'agit seulement de limiter les forces mobilisables d'un pays, sans rechercher quel est son potentiel de guerre, Paul Boncourt intervint :

« Ce que nous avons appelé le potentiel de guerre, dit-il, ne vaut pas, par la limitation qu'on en peut faire, mais il commande les mesures de sécurité que l'on doit apporter à l'Etat qui s'en préoccupe ».

Cette thèse fut appuyée par les représentants de l'Italie et de la Belgique. Finalement la définition de cette question « Que faut-il entendre par armements ? » fut renvoyée aux experts militaires et la séance levée.

LES ENTREVUES PÉRET-CHURCHILL A LONDRES

A la suite d'une deuxième conférence qui a eu lieu hier à la Trésorerie entre MM. Churchill et Péret un communiqué a été remis disant notamment que les conférences de cette journée « avaient pour objet de régler les points en suspens sur lesquels un accord n'avait pas été atteint dans les négociations précédentes.

Le terrain a été entièrement exploré dans un esprit de cordialité et sur un ton amical.

M. Péret retourne à Paris demain pour assister à une réunion du Conseil des Ministres et espère revenir à Londres très prochainement.

En attendant, les experts français restent en discussion avec les experts de la Trésorerie.

FEUILLETON DU 19 MAI 1926. — N° 18

Calvaire de femme

par Daniel Lesueur

Le soir même, dans l'hôtel d'Herquancy, avenue Hoche, quelques personnes vinrent dîner. Des hommes seulement, amis intimes de la maison. Une réception de gala, pour laquelle les invitations étaient parties depuis dix jours, avait été remise. La fin tragique de Pierre Bernal, sans toucher officiellement les d'Herquancy, motivait cependant cette réserve — surtout à cause du vieil ami de la famille, M. de Mirevert.

Bien que le repas fût servi tard, la maîtresse de la maison se fit quelque peu attendre. La préoccupation que cette inexactitude causa au comte Maxime toucha presque à l'anxiété. Aussi, malgré sa maîtrise de lui-même, eut-il une sorte de détente physique quand sa femme parut.

Belle, comme toujours, dans une robe noire vaporeuse, aux dentelles blanches, elle avait cependant le visage si pâle et les yeux si profondément cernés qu'on la supposa souffrante. Elle ne s'excusa qu'auprès d'un convive, à cause du caractère de celui-ci. Le cardinal Fargère, en passe d'être nommé cardinal de curie, trouvait politique de se mettre au mieux avec le comte Maxime, futur ambassadeur à Rome.

— « Monseigneur, je suis confuse, disait vaguement Solange.

— « Son Eminence a été plus indulgente que nous tous », observa d'Herquancy. « Elle a prétendu que les femmes accomplissent un tel acte d'humilité en faisant antichambre chez leurs couturiers arrogants, que cela doit leur être compté.

— « Pas dans le ciel », dit le cardinal en souriant.

— « Mais sur la terre », reprit Maxime. « Vous avez donc beaucoup de toilettes à essayer aujourd'hui ? » demanda-t-il en plongeant ses yeux de dure ironie dans les yeux désespérés de sa femme.

Elle le regarda fixement, sans répondre.

Un des invités, M. Alexis Chausse, de l'Académie française, fameux pour ses rosseries, crut en émettre une et ne se douta pas à quel degré il réussissait en formulant cette réflexion :

— « Nous n'attendons plus, je crois, que M. Marco di Stabia, le joli petit duc italien.

— Il ne viendra pas, dit le comte. J'ai reçu à l'instant un message...

M. Chausse s'étonna avec insistance, tout en s'assurant que Mme d'Herquancy paraissait troublée. Aussitôt confirmé dans sa certitude d'une intrigue amoureuse entre la comtesse et Stabia, il insinua cette autre hypothèse :

— « Ah ! oui... Naturellement, cet éphèbe à figure de jeune fille doit être inconsolable d'avoir perdu son ami Pierre Bernal. Il pleure l'initiateur. N'étudiait-il pas les beaux-arts avec lui ? »

Solange ne comprit pas les vilains dessous d'une telle phrase. Toutefois, sans saisir, dans sa perfide légèreté, ce cruel esprit parisien, qui taxe les gens des pires vices, pour rien, parce que ça serait drôle, la comtesse se sentait trembler au point qu'elle n'osât donner le signal de passer à table. Son mari s'en avisa probablement. Il dit avec un sourire dégagé :

— « Stabia a la grippe. Laisse-le à la déesse Antipyrine et gagnons la salle à manger. Je crève de faim. Puisque nous sommes tous du sexe laid, allons, au petit bonheur. La maîtresse de la maison fermera la marche avec Son Eminence. »

On ne reparla plus ce soir-là, chez le comte d'Herquancy de l'assassinat mystérieux sur lequel s'acharnait la curiosité publique. Tout appartint à la diplomatie, à la politique, à l'ambition, autour du futur ambassadeur. Quant à lui-même, déjà, il goûtait la joie de son élévation, la force de son influence. Il se les attestait par la déférence et la flatterie de ses hôtes, comme par le jeu de leurs intérêts surexcités.

De temps à autre, il posait son regard sur la femme assise en face de lui, cette femme si belle, parmi les transparences blanches et noires de sa robe délicieuse — au visage d'une pâleur si délicate, d'une douceur à la fois fière et meurtrie — cette femme qui était la sienne, la mère de sa fille, et qui serait une si élégante ambassadrice au palais Farnèse, et contre qui nul ne pourrait faire monter une vapeur de scandale, un soupçon, un ricanement d'insulte. Elle était à lui, cette femme, rien qu'à lui. Il avait besoin d'elle pour son orgueil, pour son nom, pour sa carrière, pour son sentiment de possesseur frénétique et jaloux, même s'il n'avait plus besoin d'elle pour son cœur et pour ses sens, détachés, vonés au caprice depuis longtemps.

C'est dans ces pensées de domination furieuse, triomphante, qu'il la regardait. Et cela ne l'inquiétait pas, cela ne lui déplaisait pas même de s'attendrir, sous chacun de ses regards, à lui, l'ombre, le frisson, traversant le front gracieux, la contraction nerveuse des fins sourcils, l'éclair dans les yeux d'or brun qui, à la fois, cherchaient et fuyaient les siens.

Le lendemain, le comte d'Herquancy suivit jusqu'au cimetière le convoi du sculpteur Pierre Bernal. Il écouta tous les commentaires plus ou moins absurdes qui circulaient parmi les assistants au sujet de l'étrange mort de ce malheureux artiste. Du haut de sa grande taille, il toisait tous ces gens, que le besoin de voir, d'être vus, de se rencontrer les uns les autres, de remuer du mystère, de flairer du sang et de l'amour, attiraient derrière ce corbillard. Avec une espèce de dédain, ses larges yeux gris, hautains et indifférents, effleuraient deux messieurs qui conduisaient le deuil, deux vagues cousins Bernal surgis on ne savait d'où, parce que la célébrité du défunt et les ébauches qu'il laissait dans son atelier, sans compter ses économies déjà possibles, les avait décidés aux frais des funérailles. Ces bourgeois engoncés, gonflés d'être là, et qui ne connaissaient personne parmi ce monde spécial d'artistes et de Parisiens, essayaient de simuler une douleur devant laquelle il fallait toute l'exigible décence pour ne pas sourire.

Celui qui avait été pour Pierre Bernal plus qu'un parent assista au service funèbre caché dans un coin de l'église.

Des personnes, en effet, affirmèrent avoir aperçu dans l'ombre d'une chapelle la petite tête de cire aux cheveux de neige et aux vifs yeux bleus, de M. de Mirevert. Au moment des condoléances, il disparut. On ne le revit pas au cimetière.

Aussi, quand M. d'Herquancy entendit déplorer autour de lui la triste fin du sculpteur, il eut ordonnancé ce mot dont ses interlocteurs ne surent s'il était ironique ou apitoyé et qu'ils ne soupçonnèrent pas d'être féroce :

— Elles doivent être bien cachées les larmes que fait couler cette mort.

V.

LA MÈRE

Ce jour même de l'enterrement, pendant que s'en allait vers la tombe celui qu'elle avait aimé à la mesure de son propre cœur, c'est-à-dire avec une tendresse sans bornes, la comtesse d'Herquancy, dans son cabinet de toilette, achevait de s'habiller pour sortir. Elle avait choisi une tenue sombre et simple. La mode facilite l'incognito, l'effacement, aux femmes du monde, par l'uniformité du costume tailleur. On peut le porter dépourvu d'ornements. Affaire aux connaisseurs de distinguer la grande dame aux détails accessoires : finesse de la chaussure, des gants, richesse du jupon entrevu en ras de terre, beauté de la fourrure ou rareté d'un sobre bijou, sans compter le témoignage le plus sûr et le plus indéfinissable : la distinction de la physionomie, l'allure générale de la personne.

Solange, vêtue d'une jupe et d'une jaquette en drap noir, d'une écharpe en renard — dont seul un connaisseur pouvait deviner le prix et dont elle se gardait de prendre le pendant, le manchon immense, d'un luxe trop significatif — portant sur ses beaux cheveux, moins bouffants que d'habitude, une tenue sobrement garnie, devait passer pour une modeste bourgeoise, non pas à des yeux exercés, mais au regrad des humbles gens chez qui elle se rendait.

Elle allait chez la nourrice de l'enfant qu'elle avait mis secrètement au monde pendant le long séjour de son mari à Copenhague, alors que le comte d'Herquancy, prétextant la rigueur du climat, maintenait volontairement éloignées de lui Bérengère et elle-même.

L'Europe entière, à ce moment-là, connaissait la liaison du beau Maxime avec une blonde langoureuse des pays du Nord, comme on commençait à chuchoter aujourd'hui sur sa liaison possible avec cette Italienne de feu, Claudia de Trani.

Ce qu'on n'avait pas su — parce que la fière pudeur de Solange et la présence de sa fille imposaient à la comtesse une prudence excessive — c'était le rêve d'amour où se réfugia l'épouse abandonnée.

La maîtresse de Pierre Bernal avait si bien gardé son secret, aidée par l'idolâtre abnégation d'un amant incomparable que, même lorsque cet amant mourut d'une dramatique façon, et trop évidemment victime d'une intrigue personnelle, aucune voix ne s'éleva pour mêler à ce mystère le nom de Solange d'Herquancy. Peut-être y eut-il des gens qui soupçonnèrent. Ceux-là n'osèrent pas parler. A peine s'avouèrent-ils à eux-mêmes leurs vagues hypothèses.

On avait tellement pris l'habitude d'admirer, d'estimer, de plaindre la charmante femme, trahie sans retenue par un homme dont la hauteur insolente offus